

Rapport du Président

Séance publique du
lundi 28 mars 2022

N° CD-2022-2-8-4

N° applicatif 3033

8^{ème} Commission

Commission Efficacité et sobriété financière

Service instructeur

Direction des services de l'Assemblée

Service consulté

BUDGET PRIMITIF 2022 : POLITIQUE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Résumé : Dans la continuité du modèle de gestion qui a présidé à la création de la Collectivité européenne d'Alsace en 2021, le budget 2022 dédié aux moyens de l'administration s'inscrit dans cette même dynamique de rationalisation et d'optimisation des charges de gestion courante dans l'objectif d'affecter prioritairement les crédits vers les politiques publiques.

Les moyens dévolus à l'administration générale sont la traduction de la volonté politique affirmée de déployer un juste niveau de service public au bénéfice des usagers et des territoires à la hauteur des attentes et des spécificités : un service public plus moderne, plus efficace, plus en adéquation avec les besoins exprimés par ses utilisateurs.

Afin de garantir les meilleures conditions d'apprentissage à nos quelques 89 000 collégiens, la Collectivité consacrera en 2022 près de 67 M€ pour moderniser et adapter les équipements scolaires, pour effectuer les travaux de maintenance et de mise aux normes pour garantir un quotidien serein et épanouissant. L'objectif est de veiller au confort des élèves et d'assurer un cadre scolaire favorable à leur réussite.

Une attention particulière est également portée aux conditions matérielles d'accueil des usagers et des agents de la collectivité dans ses quelques 320 sites.

Le rapport dédié à la politique d'administration générale propose ainsi un ensemble d'actions pour :

- 41,3 M€ en dépenses de fonctionnement

- 105,8 M€ en dépenses d'investissement dont 66,6 M€ pour l'immobilier des collèges.
- 4,6 M€ en recettes de fonctionnement
- 16,2 M€ en recettes d'investissement
- Et 48,5 M€ d'autorisations de programme nouvelles en dépenses et 16,9 M€ d'autorisation de programme nouvelles en recettes.

Pour permettre la réalisation de ces objectifs, ce sont près de 500 agents qui sont mobilisés en 2022.

Une collectivité de la taille de la Collectivité européenne d'Alsace doit pouvoir s'appuyer sur des fonctions support de qualité au service de l'efficacité des politiques publiques et de la qualité du service rendu aux Alsaciens. Un important travail de convergence des fonctions support a débuté en 2021 et se poursuivra en 2022, nécessitant des moyens financiers structurants et un investissement concomitant des agents.

Les moyens dédiés aux fonctions support (commande publique, affaires juridiques, communication, systèmes d'informations, immobilier et moyens généraux) ont été gérés avec la plus grande attention notamment en terme de recherche de mutualisations, de révisions de processus ou encore en intégrant le développement du numérique et de la dématérialisation.

Les importants travaux engagés pour améliorer le cadre de vie des collégiens et l'accueil des usagers s'accompagnent d'objectifs de performance ambitieux pour doter la collectivité d'un parc de bâtiments répondant aux besoins et innovants.

I. COMMANDE PUBLIQUE

A. Présentation des grandes évolutions 2021 – 2022, ainsi que les objectifs 2022 poursuivis par la Collectivité européenne d'Alsace

Depuis la création de la Collectivité européenne d'Alsace au 1^{er} janvier 2021, la passation des marchés publics est centralisée au sein de la Direction de la Commande Publique. A ce titre, elle instruit et publie les contrats de la collectivité en lien avec les Directions opérationnelles à l'origine du besoin.

Afin d'optimiser les coûts de publicité liés aux consultations, les différents budgets des directions liés aux frais d'insertion (avis d'appel public à la concurrence, avis d'attribution) ont été centralisés. Néanmoins, l'année 2021 a été marquée par deux élections au sein de la CeA ce qui a entraîné le report de certains projets. Aussi, en termes de procédures de mise en concurrence et donc de frais de publication, l'année 2021 ne saurait être représentative.

La CeA est depuis le 1^{er} janvier 2021 le coordonnateur du groupement de commandes relatif au portail acheteur mutualisé dénommé Alsacemarchespublics.eu (AMP). Outil de dématérialisation des procédures de marchés publics, ce portail est actuellement utilisé par près de 530 collectivités alsaciennes et par 21 000 entreprises référencées qui répondent à leurs consultations. Dans ce cadre, la collectivité met en œuvre un service d'accompagnement des collectivités membres et d'animation du groupement de commandes.

Un nouveau groupement de commandes a débuté le 01/02/2022 avec un renouvellement de la gouvernance des membres fondateurs.

Les principaux objectifs pour l'année 2022 sont la mise en œuvre du nouveau contrat avec le prestataire à compter du 01/02/2022 ainsi que l'approfondissement du service de support (nouveau site de communication et d'informations, hotline...).

COMMANDE PUBLIQUE	BP 2021	BP 2022	BP 2022 - BP 2021 en €	BP 2022 - BP 2021 en %	AP/AE Nouvelles
Dépenses de fonctionnement	360 000,00	380 000,00	20 000,00	5,56 %	0,00
Dépenses d'investissement	59 000,00	20 000,00	-39 000,00	-66,10 %	0,00
Total dépense (A)	419 000,00	400 000,00	-19 000,00	-4,53 %	0,00
Recettes de fonctionnement	150 000,00	150 000,00	0,00	0,00 %	0,00
recettes d'investissement	0,00	13 300,00	13 300,00		5 200,00
Total recettes (B)	150 000,00	163 300,00	13 300,00	8,87 %	5 200,00
Dépenses nettes (A-B)	269 000,00	236 700,00	-32 300,00	-12,01 %	-5 200,00

B. Présentation des programmes

Compte tenu du nombre de mises en concurrence qui vont être lancées en 2022, il est prévu de poursuivre la centralisation des crédits relatifs aux frais de publication pour l'ensemble des consultations de la collectivité notamment au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP) et, le cas échéant, au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE). Le montant proposé pour cette opération (P006O001) est de 180 000 € en dépenses de fonctionnement.

Dans le cadre du nouveau groupement de commandes relatif au profil acheteur Alsace Marchés Publics, le dispositif retenu pour la prise en charge financière du coût des prestations est le suivant : la CeA avance les dépenses liées à la plateforme (hébergement, maintenance, évolutions) pour l'ensemble des utilisateurs et récupère ensuite la part des entités fondatrices (Eurométropole de Strasbourg, Ville de Strasbourg, Mulhouse Alsace Agglomération, Ville de Mulhouse) et des membres contributeurs (28 entités à partir de 2022). D'autres contributeurs pourront rejoindre le groupement et participer financièrement à la plateforme. Aussi, ces nouvelles recettes diminueront proportionnellement le reste à charge de la CeA. Il est proposé d'inscrire sur le programme P006O002 des dépenses pour un montant de 200 000 € en fonctionnement et 20 000 € en investissement pour l'acquisition de modules complémentaires et l'évolution de la plateforme mutualisée. La CeA se faisant rembourser par les contributeurs des recettes sont prévues à hauteur de 150 000 € en fonctionnement et 13 300 € en investissement.

II. LES AFFAIRES JURIDIQUES

A. Présentation des grandes évolutions 2021 – 2022, ainsi que les objectifs 2022 poursuivis par la Collectivité européenne d'Alsace

La Direction des affaires juridiques veille à la sécurisation juridique des actions, actes et procédures de la Collectivité européenne d'Alsace, prend en charge la défense des intérêts en justice (contentieux en demande et en défense) et assure une veille législative et réglementaire.

Mobilisée sur l'accompagnement et l'assistance juridique aux directions et services, elle a également pris en charge différents contentieux en matière de revenu de solidarité active (indus, refus, radiation), de ressources humaines, de désordres de construction et intervient dans des litiges plus importants : déviation de Chatenois, réhabilitation de la Maison d'Alsace, Stocamine, ententes anti concurrentielles dans le cadre de marchés publics, transfert de la plateforme douanière de Saint Louis, insuffisance de la compensation des charges du rSa du 1^{er} septembre 2013 au 31 août 2018, ...

La Direction des affaires juridiques a également participé à de nombreux chantiers de convergences.

En 2022, la Direction des Affaires Juridiques, en parallèle de ses missions classiques d'étude, de conseil et de gestion du contentieux, se mobilisera sur l'accompagnement et l'assistance juridique aux élus, aux directions et services, poursuivra son analyse sur les évolutions importantes dans l'environnement législatif et réglementaire des collectivités et leurs conséquences sur les domaines d'interventions de la Collectivité européenne d'Alsace et sécurisera les dispositifs par une validation juridique des actions et procédures de convergence.

AFFAIRES JURIDIQUES	BP 2021	BP 2022	BP 2022 - BP 2021 en €	BP 2022 - BP 2021 en %	AP/AE Nouvelles
Dépenses de fonctionnement	300 000,00	300 000,00	0,00	0,00 %	0,00
Dépenses d'investissement	0,00	0,00	0,00		0,00
Total dépense (A)	300 000,00	300 000,00	0,00	0,00 %	0,00
Recettes de fonctionnement	10 000,00	2 073 866,54	2 063 866,54	20 639,00 %	0,00
recettes d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00 %	0,00
Total recettes (B)	10 000,00	2 073 866,54	2 063 866,54	20 639,00 %	0,00
Dépenses nettes (A-B)	290 000,00	-1 773 866,54	-2 063 866,54	-712,00 %	0,00

B. Présentation des programmes

Le budget 2022 proposé pour la Direction des Affaires Juridiques s'élève à 300 000 €, stable par rapport à l'exercice budgétaire précédent.

Ces propositions de crédits ont pour objet :

- les frais relatifs à l'assistance juridique et à la gestion des contentieux pour la défense des intérêts de la Collectivité : honoraires d'avocats pour la réalisation d'études ou la prise en charge de contentieux, frais liés aux contentieux (ex. frais et dépens, frais d'expertise...), honoraires d'huissiers. Le BP 2022 prévoit à ce titre un crédit de 200 000 € ;
- la subvention de fonctionnement de 100 000 € pour l'Institut du droit local alsacien-mosellan.

Il est à noter que les contentieux génèrent des recettes comme la perception par la Collectivité, lorsqu'elle est la partie gagnante, des frais irrépétibles, essentiellement les honoraires d'avocats, prévus aux articles L761-1 du Code de justice administrative et 700 du Code de procédure civile, mais également des indemnités dues à la Collectivité par les parties perdantes.

Ainsi à titre d'exemple, par jugement du 20 octobre 2021, le tribunal administratif de Strasbourg a condamné plusieurs entreprises d'ententes anti concurrentielles dans le cadre de l'attribution de marchés de transport scolaire à hauteur de 2 022 366, 54 €. Cette somme, même si les parties adverses font appel, sera recouvrée en 2022.

Ces recettes sont estimées en 2022 à 2 073 866,54 €.

III. LES SYSTEMES D'INFORMATION ET LE NUMERIQUE

A l'échelle de la taille de la Collectivité européenne d'Alsace, les Systèmes d'Information et du Numérique accompagnent la mise en œuvre des politiques publiques en :

- Mettant en œuvre, développant et maintenant les systèmes d'information de la collectivité et plus de 400 solutions applicatives ;
- Dotant les 6 500 agents de l'équipement nécessaire à l'exercice de leurs missions ;
- Mettant à disposition des services de télécommunications, de téléphonie fixe et mobile, et d'accès à Internet ;
- Intégrant la composante e-administration et e-services dans tout projet de système d'information ;
- Sécurisant l'accès aux ressources et données, et en offrant une parfaite continuité de service pour les applications nécessitant une disponibilité accrue ;
- Assistant et accompagnant les utilisateurs dans l'usage des outils numériques mis à disposition ;
- Assurant des prestations pour le compte de ses partenaires tels que les agences d'ingénierie publique.

A. Présentation des grandes évolutions 2021 – 2022, ainsi que les objectifs 2022 poursuivis par la Collectivité Européenne d'Alsace :

La Direction des Systèmes d'Information et du développement Numérique (DSIN) fait partie des directions pilotes en matière de convergence de la collectivité. A ce titre, l'année 2021 a été marquée par les premières mises en production de systèmes fusionnés dont la gestion financière et l'outil de gestion des rapports, délibérations et arrêtés de représentations dénommé CeActes.

En parallèle, la Direction a également fait face, avec réactivité et agilité, aux difficultés induites par la crise sanitaire du Covid19 et a maintenu en mode opérationnel les systèmes historiques non convergés, afin de répondre aux besoins des Directions métiers et de leurs utilisateurs, tout en assurant aux usagers une continuité de service des outils en ligne de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA).

L'exercice 2022 sera marqué par la poursuite des projets structurants initiés courant 2021, dont le renouvellement et la sécurisation de l'environnement numérique des agents, à savoir postes informatiques et smartphones, le déploiement de nouveaux copieurs, la convergence des annuaires d'entreprise, le renouvellement des DataCenters, etc.

Concernant le volet applicatif, la convergence des systèmes d'information se poursuivra en 2022, avec la mise en œuvre du nouveau Système d'Information des Ressources Humaines, la mise en œuvre réglementaire du palier 2 pour les MDPH, l'extension au territoire alsacien du service Public de l'Insertion et de l'Emploi, l'Observatoire des routes lié au projet de taxe poids lourds, la convergence du Système d'Information Routier (SIR) mais également la convergence des outils de la bibliothèque d'Alsace.

INFORMATIQUE ET NUMERIQUE	BP 2021	BP 2022	BP 2022 - BP 2021 en €	BP 2022 - BP 2021 en %	AP/AE Nouvelles
Dépenses d'investissement	6 456 701,00	6 387 700,00	-69 001,00	-1,07 %	- 1 262 290,70
Dépenses de fonctionnement	5 139 564,00	6 168 340,00	1 028 776,00	20,02 %	0,00
Total dépense (A)	11 596 265,00	12 556 040,00	959 775,00	8,28 %	-1 262 290,70
Recettes de fonctionnement	5 000,00	0,00	-5 000,00	-100,00 %	0,00
recettes d'investissement	0,00	5 000,00	5 000,00		5 000
Total recettes (B)	5 000,00	5 000,00	0,00		0,00
Dépenses nettes (A-B)	11 591 265,00	12 551 040,00	959 775,00	8,28 %	-1 267 290,70

B. Présentation des programmes

Les opérations structurantes en **investissement** s'articulent autour de :

- Des convergences :

Pour les ressources humaines - P238O001 avec un montant de 100 000 €, la convergence de l'outil d'évaluation des risques (RiskEval), les évolutions réglementaires et le démarrage du projet de mise en œuvre du nouveau système d'information des ressources humaines dont les éléments budgétaires imputeront les exercices 2023 et 2024.

Dans les domaines finances et ressources - P238O002 pour 445 000 €, la montée de version de la gestion financière Grand Angle et l'acquisition du module maîtrise d'ouvrage, la convergence de l'outil de gestion des régies, ainsi que celui de la dette, la mise en place d'une photothèque pour la Collectivité et l'évolution des outils de gestion du protocole SUIPI et de gestion du courrier.

Au niveau des routes - P238O003 à hauteur de 200 000 €, la mise en œuvre de l'observatoire de taxe poids lourds, la convergence du suivi d'activité et du système d'information routier sur le périmètre de la CeA.

Concernant la politique sociale de la collectivité - P238O004 pour 800 000 €, les projets d'extension du service public de l'insertion et de l'emploi et de la plateforme JobConnexion au territoire alsacien dans son ensemble, la mise en œuvre du palier 2 pour les MDPH, la prise en compte des éléments réglementaires dont le zéro cash, la mise en place de l'allocation financière unique, la convergence des outils de la PMI.

Dans la thématique culture et patrimoine - P238O009 pour 257 000 €, la mise en place du portail des archives, le module de vente en ligne pour le château du Haut-Koenigsbourg, la montée de version de la billettique du Vaisseau, la convergence de l'outil de gestion des bibliothèques Orphée, la mise en place d'une interface entre active 3D et Grand Angle, et l'acquisition d'un logiciel de gestion des collections patrimoniales.

Sur les autres secteurs applicatif - P238O005 pour 300 000 €, le projet de convergence des laboratoires, du système d'information géographique et du système décisionnel, ainsi que la mise en place du volet agents de l'outil de démocratie participative.

Dans la thématique Web - P238O010 pour 300 000 € le développement du site de la CeA, et les prestations de développement externalisées.

- ***Des moyens pour garantir la performance, l'évolutivité et la sécurité des équipements :***

Concernant les ressources utilisateurs - P238O006 pour 1 500 000 €, le renouvellement du parc informatique des postes et des smartphones de la collectivité, la poursuite du renouvellement des copieurs entamés en 2021, le droit d'usage de l'outil de gestion des incidents, et les acquisitions de logiciels et petits matériels.

Pour l'infrastructure centrale - P238O007 pour 1 500 000 €, les abonnements logiciels liés à l'environnement Microsoft dont les licences Windows, office et outils en nuage, les éléments matériels et logiciels de sauvegarde et de sécurité pour les serveurs et utilisateurs, les éléments de visioconférence.

Concernant les connexions réseaux et télécommunication - P238O008 à hauteur de 600 000 €, le renouvellement et l'acquisition de téléphones fixes et mobiles, et les premiers éléments de Softphonie - téléphonie logicielle adossée au poste informatique.

Enfin concernant l'efficacité et la sécurité du SI - P238O012 avec 385 700 €, le déploiement sur tous les environnements numériques de travail d'une solution antivirus de dernière génération, ainsi que l'acquisition d'outils de supervision et protection du SI.

En section de fonctionnement, les axes de dépenses s'articulent au travers des différentes thématiques autour de :

- la maintenance et les abonnements pour maintenir les matériels et solutions pour 2 013 500 € ;
- des prestations liées aux solutions techniques et applicatives tant pour l'expertise que pour l'infogérance, à hauteur de 1 995 800 € ;
- des frais de télécommunications pour les utilisateurs et les élus pour 1 780 000 € ;
- l'acquisition de petites fournitures et accessoires informatiques pour 160 000 € ;

- des études, des formations techniques et l'hébergement de solutions applicatives pour un volume de crédit de 219 000 €.

IV. LA COMMUNICATION

A. Présentation des grandes évolutions 2021 – 2022, ainsi que les objectifs 2022 poursuivis par la Collectivité européenne d'Alsace :

La 1^{ère} année d'existence de la Collectivité européenne d'Alsace a été marquée par le démarrage de la mise en convergence de la politique de communication, à l'échelle de la nouvelle collectivité, avec un fort investissement sur le web (refonte des sites internet et intranet, mise en place de la plateforme « mon avis citoyen », etc.).

Néanmoins, la poursuite de la crise sanitaire sur le 1^{er} semestre de l'exercice a considérablement réduit les dépenses évènementielles (manifestations, foires/expositions, etc.).

Certains postes de dépenses sont malgré tout incompressibles et notamment ceux liés au Magazine Toute l'Alsace (marchés d'impression, d'ensachage et de distribution) dont l'enveloppe budgétaire représente environ 40% du budget total dédié à la communication.

En 2022, un changement d'approche dans la segmentation stratégique permet de dégager quelques marges de manœuvre et de rééquilibrer globalement les montants affectés par programmes.

La convergence de la stratégie de communication de la CeA doit se poursuivre en 2022 et permettre d'en intensifier la visibilité, notamment sur le plan des compétences, missions et actions menées, pour permettre aux alsaciens de comprendre son intervention au quotidien, **le tout à budget constant rapport à 2021.**

Il est à noter que le budget communication de la Collectivité européenne d'Alsace est équivalent à celui de collectivités de même taille et revient à 1,10 € par alsacien et par an.

COMMUNICATION	BP 2021	BP 2022	BP 2022 - BP 2021 en €	BP 2022 - BP 2021 en %	AP/AE Nouvelles
Dépenses de fonctionnement	2 090 000,00	2 170 000,00	80 000,00	3,83 %	0,00
Dépenses d'investissement	110 000,00	30 000,00	-80 000,00	-72,73 %	30 000,00
Total dépense	2 200 000,00	2 200 000,00	0,00	0,00 %	30 000,00

B. Présentation des programmes

Il est proposé d'affecter au programme au P230 Photos et vidéos une enveloppe de 63 900 € en dépenses et 1 900 € en recettes seront inscrits en DM1.

Cette enveloppe permet de couvrir les besoins courants (fonctionnement à hauteur de 53 900 € pour les rémunérations d'intermédiaires et prestations de service destinées à renforcer les banques d'images de la collectivité, maintenance des matériels, renouvellement des consommables) et d'assurer le remplacement des matériels défectueux (investissement à hauteur de 10 000 €).

Les recettes (1 900 €) correspondent à la cession de droits d'images propriétés de la Collectivité.

Il est proposé d'affecter au programme P231 Communication une enveloppe de 990 100 € en dépenses.

Sont concernées les frais de fonctionnement liés aux opérations de communication internes et externes, et plus particulièrement l'édition du Magazine Toute l'Alsace (impression, ensachage, livraison) qui représente 99% du budget de cette enveloppe (et 40% du budget total communication de la Collectivité), soit un coût de revient de 0,5€ par alsacien.

Il est proposé d'affecter au programme P232 Média digital, relations presse et partenariats une enveloppe de 805 900 € en dépenses.

Sont couverts en section de fonctionnement :

- Les relations presse : contrats divers
- Le médiaplanning : contrats de prestations de service d'accompagnement stratégique à la promotion et promotion effective des opérations de communication de la Collectivité européenne d'Alsace
- Le web et les réseaux sociaux : contrats de prestations de service

Il est proposé d'affecter au programme P233 Évènementiel une enveloppe de 340 100 €, à destination :

- des prestations de service et toutes dépenses relatives à l'organisation de manifestations et d'événementiels pour la collectivité
- des achats d'objets promotionnels logotés CeA (ex : masques)

Sont concernées toutes les manifestations organisées par la CeA ou participations à des événementiels de grande envergure (locations espaces et stands, animation, etc.), tant à destination des agents que des partenaires et du grand public. Il est entièrement corrélé à la stratégie ambitieuse de communication de la CeA et s'explique par la reprise progressive d'événements non tenus durant la crise sanitaire (340 100 € dont 20 000 € en investissement pour renouvellement du matériel vieillissant). Ces opérations contribuent à faire connaître la collectivité et à en améliorer la visibilité (foire européenne, Folies Flore, Trophée des entreprises, foire de printemps, Salon des maires, etc.).

Les dépenses liées aux objets promotionnels sont priorisées sur les objets utiles qui servent désormais tant aux opérations de communication qu'aux élus en représentation (100 000 €).

V. LE CABINET

A. Présentation des grandes évolutions 2021 – 2022, ainsi que les objectifs 2022 poursuivis par la Collectivité européenne d'Alsace :

Le contexte sanitaire a fortement impacté l'exécution budgétaire, similaire à celle de l'exercice 2020, mais plus faible que celle des exercices précédents. Seules les dépenses incompressibles ont été exécutées à hauteur du budget prévisionnel : indemnités de fonction des élus, moyens des groupes politiques, participations et cotisations obligatoires, etc.

La reprise de l'activité au sortir de la crise sanitaire permet d'ajuster les prévisions de dépenses rapport au BP 2021, notamment pour les postes de dépense Protocole et déplacements, au plus près des besoins réels.

Une évolution à la hausse de 9,11% a néanmoins été intégrée au budget primitif 2022, notamment sur l'enveloppe dédiée aux indemnités de fonction des élus en raison du changement de taux de référence induit par la création de la Collectivité européenne d'Alsace.

CABINET	BP 2021	BP 2022	BP 2022 - BP 2021 en €	BP 2022 - BP 2021 en %	AP/AE Nouvelles
Dépenses de fonctionnement	5 776 045,19	6 302 423,19	526 378,00	9,11%	0,00
Dépenses d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00 %	0,00
Total dépense (A)	5 776 045,19	6 302 423,19	526 378,00	9,11%	0,00
Recettes de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
recettes d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total recettes (B)	0,00	0,00	0,00		0,00
Dépenses nettes (A-B)	5 776 045,19	6 302 423,19	526 378,00		0,00

B. Présentation des programmes

Il est proposé d'affecter au programme P001 une enveloppe de 6 089 923,19 € pour les dépenses de fonctionnement relatives aux élus, groupes politiques et anciens élus :

- élus : indemnités de fonction, frais de déplacement, frais pédagogiques de formation, moyens (coupes, médaille de la vie alsacienne, etc.)
- groupes politiques : salaires des collaborateurs
- Protocole : repas, prestations de service et évènementiels, gerbes et annonces, jumelage Lot-et-Garonne
- participations obligatoires aux associations haut-rhinoise et bas-rhinoise d'anciens conseillers généraux et départementaux

Les dépenses obligatoires sans marges de manœuvre possibles (*indemnités de fonction des élus, frais pédagogiques de formation, groupes politiques, participations obligatoires aux associations haut-rhinoise et bas-rhinoise d'anciens conseillers généraux et départementaux*) n'évoluent pas (5 580 923,19 €). A noter néanmoins deux ajustements :

- L'un de l'enveloppe dédiée aux indemnités de fonction, rapport au BP 2021, ce dernier n'ayant pas tenu compte du changement de taux de référence induit par la création de la CeA indexé sur l'aire géographique de population desservie : la rectification a été effective en cours d'exercice 2021 au moment de la Décision Modificative 2 (DM2).
- L'autre du montant des frais pédagogiques de formation des élus, conformément à la réglementation en vigueur qui prévoit que les crédits non consommés en N-1 sont reportés à l'exercice suivant. Ce sont donc 25 000 € qui seront ajoutés à l'enveloppe globale, en plus des crédits de 57 000 € inscrits au BP 2022.

Une baisse des dépenses de Protocole (215 000 € : alimentation, prestations de service, gerbes et annonces) et de remboursement des frais de déplacement des élus (184 000 €) est néanmoins proposée, à l'aune des dépenses réelles d'avant fusion.

L'enveloppe affectée à la médaille de la vie associative alsacienne est réévaluée (40 000 €) compte tenu des coûts pratiqués par le secteur concurrentiel.

Tous les autres postes de dépenses n'évoluent pas (70 000 €).

Il est proposé d'affecter au programme P002 Assemblée une enveloppe de 162 500 €, pour :

- Les dépenses de secours aux anciens combattants
- les cotisations obligatoires aux différents organismes en lien avec les élus (ADF / IFET)

Ces dépenses de fonctionnement sont incompressibles et n'évoluent pas.

Il est proposé d'affecter au programme P247 Conseil de développement une enveloppe de 50 000 €, pour toutes les dépenses de fonctionnement liées à la mise en place de l'instance (prise en charge des frais de déplacement des membres, organisation et tenue des instances, etc.).

La mise en œuvre tardive du Conseil de Développement fin 2021 ne permet pas d'affiner les projections initiales : les crédits ont donc été maintenus à hauteur de ceux inscrits au BP 2021.

VI. LE FONCTIONNEMENT DE LA DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Les propositions budgétaires 2022 relatives aux concours divers et aux frais de représentation pour un montant total de 22 000 € sont les suivantes :

- Cotisation à l'association de soutien pour l'exercice des responsabilités départementales et locales (ASERDEL) : 17 000 € (P002O006) ;
- Frais de représentation : 5 000 € (P002O007) ;

VII. LE FONCTIONNEMENT DE LA DIRECTION DES SERVICES DE L'ASSEMBLEE

Le projet de budget de la Direction des services de l'Assemblée pour l'année 2022 s'élève à 639 394 € : 544 000 € sont proposés en fonctionnement et 95 394 € le sont au titre de l'investissement.

Ce budget rassemble les crédits prévus pour la transcription des débats des réunions publiques du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, du Conseil de

Développement Economique et Social et les crédits du fonds d'intervention alsacien (FIA). Le FIA comprend une enveloppe territoriale et quarante dotations cantonales de fonctionnement.

Ces dotations permettent aux élus d'attribuer des aides qui n'entrent pas dans les autres dispositifs créés par la Collectivité, pour soutenir des projets présentant un intérêt cantonal ou infra cantonal, en lien avec les domaines d'action de la CeA.

Dans le cadre du budget primitif 2022, il est proposé que l'enveloppe territoriale soit dotée de 130 000 € et les 40 dotations cantonales de fonctionnement de 10 000 € chacune par an.

Actuellement il existe encore en investissement, un montant maximal de 95 394 € de subventions à verser. Ces aides ont été accordées par la Commission Permanente en 2019 et 2020 **au titre de l'ancien Fonds de Soutien à la Vie Locale du Bas-Rhin** et sont gérées par la DSA. Ces crédits sont appelés à disparaître ; les subventions devraient être versées en 2022 au plus tard.

SERVICES DES ASSEMBLEES	BP 2021	BP 2022	BP 2022 - BP 2021 en €	BP 2022 - BP 2021 en %	AP/AE Nouvelles
Dépenses de fonctionnement	535000,00	544 000,00	9 000,00	1,68 %	0,00
Dépenses d'investissement	0,00	95 394,00	95 394,00		0,00
Total dépense (A)	535 000,00	639394,00	104 394,00	19,51 %	0,00
Recettes de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00 %	0,00
recettes d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00 %	0,00
Total recettes (B)	0,00	0,00	0,00		0,00
Dépenses nettes (A-B)	535 000,00	639 394,00	104 394,00	19,51 %	0,00

VIII. LES DEPENSES RELATIVES A L'IMMOBILIER ET AUX MOYENS GENERAUX

Pour 2022, la structuration du budget primitif s'articule autour des grandes thématiques suivantes :

- A. L'immobilier des collèges
- B. L'immobilier des autres bâtiments
- C. Les moyens généraux
- D. Le Foncier (budget de la Direction appui et ressources de la DGA Ressources)
- E. Le service information veille (budget de la Direction appui et ressources de la DGA Ressources)

Le tableau de synthèse ci-dessous récapitule les grandes masses et évolutions budgétaires concernées :

SYNTHESE CdR 29-27-14-28-26	BP 2021	BP 2022	BP 2022 - BP 2021 en €	BP 2022 - BP 2021 en %	AP/AE Nouvelles
Dépenses de fonctionnement	23 698 162,00	25 470 700,00	1 772 538,00	7,48 %	0,00
Dépenses d'investissement	84 784 579,00	99 331 617,00	14 547 038,00	17,16 %	49 762 627,00

Total dépense (A)	108 482 741,00	124 802 317,00	16 319 576,00	15,04 %	49 762 627,00
Recettes de fonctionnement	2 837 456,00	2 405 000,00	-432 456,00	-15,04 %	0,00
recettes d'investissement	17 946 158,00	16 235 135,00	-1 711 023,00	-9,53 %	16 950 404,00
Total recettes (B)	20 783 614,00	18 640 135,00	-2 143 479,00	-10,31 %	16 950 404,00
Dépenses nettes (A-B)	87 699 127,00	106 162 182,00	18 463 055,00	21,05 %	32 812 224,00
DONT MAP FINANCIERE DEPENSES (HT)	500 000,00	500 000,00			
MAP FINANCIERE RECETTES (TTC)	600 000,00	600 000,00			

A. IMMOBILIER COLLEGES (CDR 29)

En 2022, la Collectivité européenne d'Alsace va poursuivre son ambitieux programme d'investissement dans les collèges qui s'organise à la fois autour de constructions neuves sur les secteurs de Strasbourg, Mulhouse et Kembs, pour répondre aux évolutions de la carte scolaire, mais également de restructurations lourdes et de mises en conformité sur l'ensemble du territoire en accordant une attention particulière à l'accessibilité, la fonctionnalité, l'ergonomie et la qualité des équipements.

Des objectifs de performance ambitieux seront fixés pour chaque opération de construction, rénovation ou maintenance afin de doter la Collectivité d'un parc de bâtiments sobres et innovants. Le recours aux énergies renouvelables et réseaux de chaleur ainsi que le déploiement du photovoltaïque seront systématisés et une attention particulière sera portée au confort d'été ainsi qu'à la qualité de l'air.

IMMOBILIER COLLEGES	BP 2021	BP 2022	BP 2022 - BP 2021 en €	BP 2022 - BP 2021 en %	AP/AE Nouvelles
Dépenses de fonctionnement	3 677 000,00	4 400 000,00	723 000,00	19,66 %	
Dépenses d'investissement	50 000 000,00	66 586 212,00	16 586 212,00	33,17 %	42 841 548,00
Total dépense (A)	53 677 000,00	70 986 212,00	17 309 212,00	32,25 %	42 841 548,00
Recettes de fonctionnement					
recettes d'investissement	11 209 969,00	12 830 870,00	1 620 901,00	14,46 %	16 538 021,00
Total recettes (B)	11 209 969,00	12 830 870,00	1 620 901,00	14,46 %	16 538 021,00
Dépenses nettes (A-B)	42 467 031,00	58 155 342,00	15 688 311,00	36,94 %	26 303 527,00

1. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

↳ PROGRAMME FONCTIONNEMENT BATIMENTS COLLEGES (P205) : 4 400 000 €

Ce programme intègre le budget d'externalisation des prestations de nettoyage, de plonge et d'entretien des espaces verts dans les collèges haut-rhinois pour un montant de 3 000 000 € ainsi que les dépenses d'entretien et de petite maintenance dans les collèges qui ne peuvent mobiliser des crédits d'investissement en raison de leur nature pour un montant de 1 400 000 €.

2. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

➤ **66 586 211,78 € de CP**

➤ **42 841 547,81 € d'AP nouvelles et complémentaires**

↳ PROGRAMME COLLEGES CONSTRUCTIONS OU RESTRUCTURATIONS GLOBALES (P199)
31 533 833,80 € DE CP

Parmi les 23 opérations inscrites sur ce programme en 2022, on peut citer les opérations du collège Kennedy de MULHOUSE (5 900 000 €) et du collège de BRUMATH (3 000 000 €) dont les travaux sont déjà très engagés et devraient s'achever vers la fin de l'exercice.

↳ PROGRAMME COLLEGES RESTRUCTURATIONS PARTIELLES (P200) : 18 987 985,73 € DE CP

Parmi les 34 opérations regroupées au sein de ce programme en 2022, on peut relever la restructuration du collège de REICHSHOFFEN (3 500 000 €), la construction du restaurant scolaire du collège Bugatti de MOLSHEIM (2 500 000 €), ainsi que la restructuration du collège St-Exupéry de MULHOUSE (1 800 000 €).

↳ PROGRAMME COLLEGES MAINTENANCE LOURDE (P201) : 9 275 022,39 € DE CP

Ce programme permettra la réalisation de travaux de maintenance lourde inscrits au programme pluriannuel d'investissement dans les collèges, parmi lesquels des travaux de rénovation des enveloppes, structures et revêtements des bâtiments pour un montant de 4 800 000 € et de mise en sécurité et accessibilité pour un montant de 2 200 000 €.

↳ PROGRAMME COLLEGES PETITES OPERATIONS (P202) : 3 589 369,86 € DE CP

Ce budget permettra la réalisation de petites opérations inscrites au programme pluriannuel d'investissement dans les collèges : 1 800 000 € seront consacrés aux surfaces d'enseignement et 1 265 000 € aux espaces d'accompagnement.

↳ PROGRAMME COLLEGES NON PROGRAMME (P203) : 3 200 000 € DE CP

Ce budget, d'un montant moyen de 21 770 € par collège, permettra la réalisation des travaux n'ayant pu être anticipés lors du travail de programmation et faisant suite à des pannes d'équipements, des sinistres ou encore des besoins imprévus des établissements.

3. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

➤ **12 830 870 € de CP**

➤ **16 538 020,52 € d'AP nouvelles et complémentaires**

↳ PROGRAMME COLLEGES CONSTRUCTIONS OU RESTRUCTURATIONS GLOBALES (P199) :
2 161 850 € DE CP

Ces recettes correspondent au versement de subventions de l'Etat dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Départemental, notamment pour les projets de WINTZENHEIM, Kennedy MULHOUSE et de fonds européens pour le collège de HOERDT ainsi qu'au versement de la participation de la ville de KEMBS au projet de construction d'un gymnase sur l'emprise du nouveau collège.

↳ PROGRAMME COLLEGES RESTRUCTURATIONS PARTIELLES (P200) : 370 000 DE CP

Ces recettes correspondent au versement de subventions de l'Etat dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Départemental, notamment pour les travaux de l'Agenda d'Accessibilité Programmée.

↳ PROGRAMME COLLEGES MAINTENANCE LOURDE (P201) : 646 508 € DE CP

Ces recettes correspondent au versement de subventions de l'Etat dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Départemental, notamment pour les travaux de rénovation thermique dans les collèges de ENSISHEIM, FERRETTE, OTTMARSHEIM et VILLAGE NEUF.

↳ PROGRAMME COLLEGES PETITES OPERATIONS (P202) : 50 000 € DE CP

Cette recette correspond au versement de l'avance sur la subvention France Relance allouée au titre du projet d'internat d'excellence du collège Torenberg-Heiligenstein de BARR.

↳ PROGRAMME COLLEGES RECETTES (P204) : 9 602 512 € DE CP

Ce programme correspond à la Dotation Départementale d'Équipement des Collèges versée annuellement par l'Etat.

B. IMMOBILIER AUTRES BATIMENTS (CRD 27)

La Collectivité maintient son objectif de développement des implantations territoriales avec notamment le projet de Maison du territoire Nord à HAGUENAU, le regroupement des services de la Solidarité à ST LOUIS, ainsi que le regroupement des services sociaux au sein de l'ancienne gare de CERNAY.

Par ailleurs, plusieurs opérations d'envergure sont engagées dans les centres techniques routiers, dont les restructurations des implantations de WASSELONNE et SCHIRMECK.

Des objectifs de performance ambitieux seront fixés pour chaque opération de construction, rénovation ou maintenance afin de doter la Collectivité d'un parc de bâtiments sobres et innovants. Le recours aux énergies renouvelables et réseaux de chaleur ainsi que le déploiement du photovoltaïque seront systématisés et une attention particulière sera portée au confort d'été ainsi qu'à la qualité de l'air.

IMMOBILIER AUTRES BATIMENTS	BP 2021	BP 2022	BP 2022 - BP 2021 en €	BP 2022 - BP 2021 en %	AP/AE Nouvelles
Dépenses de fonctionnement	12 842 847,00	13 932 700,00	1 089 853,00	8,49 %	
Dépenses d'investissement	29 984 016,00	28 025 405,00	-1 958 611,00	-6,53 %	6 517 151,00
Total dépense (A)	42 826 863,00	41 958 105,00	-868 758,00	-2,03 %	6 517 151,00
Recettes de fonctionnement	2 460 756,00	2 226 600,00	- 234 156,00	-9,52 %	
recettes d'investissement	1 116 189,00	2 843 265,00	1 727 076,00	154,73 %	412 383,00
Total recettes (B)	3 576 945,00	5 069 865,00	1 492 920,00	41,74 %	412 383,00
Dépenses nettes (A-B)	39 249 918,00	36 888 240,00	-2 361 678,00	-6,02 %	6 104 768,00
DONT MAP FINANCIERE DEPENSES (HT)	500 000,00	500 000,00			

MAP FINANCIERE RECETTES (TTC)	600 000,00	600 000,00			
--	-------------------	-------------------	--	--	--

1. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 13 932 700 €

POLITIQUE ADMINISTRATION GESTION SERVICES : 13 912 700 €

a. SECTEUR BATIMENTS DEPARTEMENTAUX : 13 845 700 €

↳ PROGRAMME BATIMENTS FONCTIONNEMENT (P026) : 13 720 700 €

Ce programme intègre en particulier les locations foncières et immobilières pour un montant de 4 239 000 €, les prestations de nettoyage des locaux pour un montant de 2 820 000 €, les dépenses de fluides et énergie à hauteur de 2 700 000 € ainsi que les dépenses relatives aux contrats de maintenance et contrôles périodiques réglementaires des bâtiments pour 2 400 000 €.

↳ PROGRAMME BATIMENTS NON PROGRAMMES (P031) : 8 000 €

↳ PROGRAMME MAISON DE L'ALSACE A PARIS (P032) : 117 000 €

b. SECTEUR RESSOURCES HUMAINES

↳ PROGRAMME MAISON VACANCES WANGENBOURG (P246) : 67 000 €

POLITIQUE ENVIRONNEMENT – SECTEUR TRANSITION ENERGETIQUE

↳ PROGRAMME TRANSITION ENERGETIQUE DEVELOPPEMENT DURABLE : 20 000 €

2. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

➤ 28 025 404,87 € de CP

➤ 6 517 150,87 € d'AP nouvelles et complémentaires

POLITIQUE ACTION SOCIALE DE PROXIMITE – SECTEUR IMMOBILIER CMS : 1 837 043,14 € de CP

↳ PROGRAMME IMMOBILIER CMS RESTRUCTURATIONS GLOBALES (P143) : 1 453 229,14 DE CP

Parmi les opérations regroupées au sein de ce programme en 2022, on peut relever le projet de regroupement des services au sein de l'ancienne gare de CERNAY (800 000 €) et le CMS de ST LOUIS (550 000 €).

↳ PROGRAMME IMMOBILIER CMS RESTRUCTURATIONS PARTIELLES (P144) : 343 620 € DE CP

En 2022, ce programme comprend notamment le projet de réhabilitation de l'immeuble Drouot à MULHOUSE (283 620 €).

↳ PROGRAMME IMMOBILIER CMS MAINTENANCE LOURDE (P145) : 40 194 € DE CP

POLITIQUE ADMINISTRATION GESTION SERVICES – SECTEUR BATIMENTS DEPARTEMENTAUX : 11 393 817,47 € de CP

↳ PROGRAMME CONSTRUCTIONS RESTRUCTURATIONS GLOBALES (P027) : 4 850 317,47 € DE CP

Parmi les opérations inscrites sur ce programme en 2022, on peut relever la réalisation de la Maison du territoire nord au sein de l'îlot Foch à HAGUENAU (2 800 000 €), la modernisation de l'hôtel de la CeA de Strasbourg (800 000 €), ainsi

que la création d'un pôle d'accueil et de regroupement des services à COLMAR (450 000 €).

↳ PROGRAMME BATIMENTS RESTRUCTURATIONS PARTIELLES (P028) : 2 410 000 € DE CP

En 2022, ce programme comprend notamment la création de la plateforme logistique de l'hôtel de la CeA de STRASBOURG (1 300 000 €) ainsi que la restructuration du pôle social Verdon de STRASBOURG.

↳ PROGRAMME BATIMENTS MAINTENANCE LOURDE (P029) : 2 500 000 € DE CP

Ce programme permettra la réalisation de travaux de maintenance lourde inscrits au programme pluriannuel d'investissement, parmi lesquels des travaux de mise en sécurité et accessibilité pour un montant de 700 000 € et rénovation des enveloppes, structures et revêtements des bâtiments pour un montant de 800 000 €.

↳ PROGRAMME BATIMENTS PETITES OPERATIONS (P030) : 360 000 € DE CP

↳ PROGRAMME BATIMENTS NON PROGRAMME (P031) : 453 500 € DE CP

Ce budget, permettra la réalisation des travaux n'ayant pu être anticipés lors du travail de programmation et faisant suite à des pannes d'équipements, des sinistres ou encore des besoins imprévus des établissements.

↳ PROGRAMME BATIMENTS FONCTIONNEMENT (P026) : 300 000 € DE CP

↳ PROGRAMME MAISON DE L'ALSACE A PARIS (P032) : 520 000 € DE CP

Dans le cadre de la récupération de la TVA sur cette opération, ce programme permet principalement des écritures comptables (500 000 € HT) à réaliser lors de la production des justificatifs d'emploi des avances versées au mandataire de l'opération, voire accessoirement lors de dépenses directement faites par le Département.

POLITIQUE AIDE SOCIALE A L'ENFANCE – SECTEUR PROTECTION DES MINEURS

↳ PROGRAMME TRAVAUX IMMOBILIERS PROTECTION DE L'ENFANCE (P130) : 1 131 046 € DE CP

Parmi les opérations regroupées au sein de ce programme en 2022, on peut relever la mise en conformité de la blanchisserie et de la cuisine de la pouponnière Caroline Binder de COLMAR (331 046 €) et la restructuration du Foyer de l'Enfance à Strasbourg (800 000 €).

POLITIQUE ATTRACTIVITE TERRITOIRES – SECTEUR MONTAGNE

↳ PROGRAMME AMENAGEMENT DE LA MONTAGNE (P061) : 200 000 € DE CP

Ce budget correspond à des études et travaux d'aménagement du domaine nordique ainsi qu'à une étude de programmation du pôle ROTHLACH au Champ du Feu.

POLITIQUE CULTURE ET PATRIMOINE : 4 063 498,26 € de CP

a. SECTEUR CREATION ET DIFFUSION CULTURELLE

↳ PROGRAMME OPERATEURS CULTURELS (P162) : 1 215 000 € DE CP

Ce programme permettra en particulier la réalisation des travaux de renfort du hangar Parapluie du Carreau Rodolphe de UNGERSHEIM pour un montant de 1 150 000 €.

b. SECTEUR FILIERE CASTRALE ET HAUT-KOENIGSBOURG (HK)

↳ PROGRAMME IMMOBILIER HK (P191) : 1 498 498,26 € DE CP

Parmi les opérations regroupées au sein de ce programme en 2021, on peut relever la rénovation du Bastion de l'Etoile et la création d'un nouveau restaurant (900 000 €) ainsi que des travaux d'entretien et de restauration des maçonneries, charpentes et menuiseries (550 000 €).

c. SECTEUR LECTURE PUBLIQUE

↳ PROGRAMME IMMOBILIER LECTURE PUBLIQUE (P174) : 920 000 € DE CP

Ce budget intègre notamment l'opération de reconstruction de la Bibliothèque Départementale du Bas-Rhin pour un montant de 860 000 € en 2022.

d. SECTEUR ARCHIVES

↳ PROGRAMME IMMOBILIER ARCHIVES (P161) : 80 000 € DE CP

e. SECTEUR CULTURE SCIENTIFIQUE

↳ PROGRAMME IMMOBILIER VAISSEAU (P178) : 350 000 € DE CP

POLITIQUE ENVIRONNEMENT – SECTEUR TRANSITION ENERGETIQUE

↳ PROGRAMME TRANSITION ENERGETIQUE DEVELOPPEMENT DURABLE (P229) : 4 000 000 € DE CP

Ce programme permettra la mise en place d'installations photovoltaïques sur une vingtaine de sites de la Collectivité, y compris les travaux de rénovation de toitures préalables, au cours de l'année 2022.

POLITIQUE INFRASTRUCTURES – SECTEUR ENTRETIEN ET EXPLOITATION : 5 400 000 € de CP

↳ PROGRAMME IMMOBILIER ROUTES – RESTRUCTURATIONS GLOBALES (P092) : 5 070 000 € DE CP

Parmi les opérations regroupées au sein de ce programme en 2022, on peut relever les projets de reconstruction des unités techniques de WASSELONNE (2 000 000 €) et de SCHIRMECK (3 000 000 €).

↳ PROGRAMME IMMOBILIER ROUTES – RESTRUCTURATIONS PARTIELLES (P093) : 330 000 € DE CP

Ce programme permettra notamment la poursuite des projets de restructuration des unités techniques de BOUXWILLER et SARRE-UNION.

3. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

↳ PROGRAMME BATIMENTS FONCTIONNEMENT (P026) : 1 117 600 € DE CP

Ce programme comprend en particulier les recettes liées aux locations foncières et immobilières pour un montant de 1 113 600 €.

↳ PROGRAMME MAISON DE L'ALSACE A PARIS (P032) : 1 109 000 € DE CP

Ce programme correspond aux recettes locatives de la Maison de l'Alsace à PARIS.

4. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

- 2 843 265,14 € de CP
- 412 383 € d'AP nouvelles et complémentaires

POLITIQUE ACTION SOCIALE DE PROXIMITE : 225 000 € de CP

POLITIQUE ADMINISTRATION GESTION DES SERVICES – SECTEUR BATIMENTS DEPARTEMENTAUX : 830 000 € de CP

↳ PROGRAMME BATIMENTS CONSTRUCTIONS ET RESTRUCTURATIONS GLOBALES (P027) : 230 000 € DE CP

↳ PROGRAMME MAISON DE L'ALSACE A PARIS (P032) : 600 000 € DE CP

Dans le cadre de la récupération de la TVA sur cette opération, ce programme permet des écritures comptables à réaliser lors de la production des justificatifs d'emploi des avances versées au mandataire de l'opération, voire accessoirement lors de dépenses directement faites par le Département.

POLITIQUE AIDE SOCIALE A L'ENFANCE

↳ PROGRAMME IMMOBILIER PROTECTION DE L'ENFANCE (P130) : 205 000 € DE CP

Cette recette correspond au versement d'une subvention de l'Etat dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Départemental pour les travaux de mise aux normes de la cuisine et la blanchisserie de la Pouponnière Caroline BINDER de COLMAR.

POLITIQUE CULTURE ET PATRIMOINE – SECTEUR CREATION ET DIFFUSION

↳ PROGRAMME OPERATEURS CULTURELS (P162) : 83 265,14 € DE CP

POLITIQUE ENVIRONNEMENT – TRANSITION ENERGETIQUE

↳ PROGRAMME TRANSITION ENERGETIQUE ET DEVELOPPEMENT DURABLE (P229) : 1 500 000 € DE CP

Cette recette correspond au versement d'une subvention de l'Etat dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Départemental, notamment pour les travaux de mise en place d'installations photovoltaïques sur les bâtiments de la Collectivité.

C. MOYENS GENERAUX (CRD14)

En termes de moyens généraux, outre le développement du projet de plateforme logistique qui a pour vocation de rationaliser et moderniser la gestion des courriers et impressions, l'année 2022 sera l'occasion de poursuivre le travail de mise au point et d'optimisations dans le cadre de la mise en place du fonctionnement de la nouvelle collectivité sur l'ensemble de son territoire.

MOYENS GENERAUX LOGISTIQUE	BP 2021	BP 2022	BP 2022 - BP 2021 en €	BP 2022 - BP 2021 en %	AP/AE Nouvelles
Dépenses de fonctionnement	6 800 915,00	6 812 000,00	11 085,00	0,16 %	
Dépenses d'investissement	647 000,00	510 000,00	-137 000,00	-21,17 %	661 840,00
Total dépense (A)	7 447 915,00	7 322 000,00	-125 915,00	-1,69 %	661 840,00
Recettes de fonctionnement	376 700,00	178 400,00	-198 300,00	-52,64 %	
recettes d'investissement					
Total recettes (B)	376 700,00	178 400,00	-198 300,00	-52,64 %	
Dépenses nettes (A-B)	7 071 215,00	7 143 600,00	72 385,00	1,02 %	661 840,00

1. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

POLITIQUE ADMINISTRATION GESTION SERVICES : 6 812 000 €

a. SECTEUR FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

↳ PROGRAMME CABINET ELUS : 61 000 €

b. SECTEUR MOYENS GENERAUX : 6 686 000 €

↳ PROGRAMME RESTAURATION AGENTS (P004) : 200 000 €

Ce programme correspond à la participation de la Collectivité au frais de repas pris au restaurant administratif de l'Hôtel du Département à Strasbourg.

↳ PROGRAMME LOGISTIQUE (P034) : 6 459 000 €

Ce programme intègre en particulier le budget de la flotte automobile de la Collectivité (2 300 000 €), l'affranchissement et les tournées du courrier (1 148 000 €), les assurances (1 443 000 €) et la reprographie (750 000 €).

↳ PROGRAMME EQUIPEMENTS (P035) : 27 000 €

c. SECTEUR RESSOURCES HUMAINES

↳ PROGRAMME MAISON DE VACANCES WANGENBOURG (P246) : 65 000 €

2. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

↳ PROGRAMME EQUIPEMENTS (P035)

➤ **510 000 € de CP**

➤ **661 840 € d'AP nouvelles et complémentaires**

Ce budget correspond aux acquisitions de mobiliers, équipements divers et gros électroménager pour l'ensemble des services de la Collectivité.

3. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

POLITIQUE ADMINISTRATION GESTION SERVICES – SECTEUR MOYENS GENERAUX : 178 000 €

↳ PROGRAMME RESTAURATION AGENTS (P004) : 23 400 €

↳ PROGRAMME LOGISTIQUE (P034) : 155 000 €

Ce programme correspond notamment aux recettes perçues suite à des sinistres dans le cadre de dossier suivis par le service des assurances pour un montant de 120 000 €.

D. FONCIER (CRD24)

Dans le domaine des acquisitions on retiendra en particulier les projets d'acquisition de locaux pour la demi-pension du collège de RIEDISHEIM, d'une propriété à BARR pour le regroupement de services sociaux, de foncier pour la construction du nouveau collège de KEMBS ainsi que les acquisitions de terrains pour la réalisation de la RD 33-RD 35 à VIEUX THANN.

En parallèle, plusieurs ventes de sites devenus inutiles pour la Collectivité devraient se concrétiser également en 2022 ; il s'agit notamment de l'ancienne sous-préfecture de MULHOUSE ainsi que de maisons à MUNSTER et SOULTZ LES BAINS.

FONCIER	BP 2021	BP 2022	BP 2022 - BP 2021 en €	BP 2022 - BP 2021 en %	AP/AE Nouvelles
Dépenses de fonctionnement	36 000,00	14 000,00	-22 000,00	-61,11 %	
Dépenses d'investissement	4 153 563,00	4 210 000,00	56 437,00	1,36 %	-257 912,00
Total dépense (A)	4 189 563,00	4 224 000,00	34 437,00	0,82 %	-257 912,00
Recettes de fonctionnement					
recettes d'investissement	5 620 000,00	561 000,00	-5 059 000,00	-90,02 %	
Total recettes (B)	5 620 000,00	561 000,00	-5 059 000,00	-90,02 %	
Dépenses nettes (A-B)	-1 430 437,00	3 663 000,00	5 093 437,00	-356,08 %	-257 912,00

1. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

POLITIQUE INFRASTRUCTURES – SECTEUR TRAVAUX NEUFS

↳ ACQUISITIONS ET CESSIONS FONCIERES ROUTES (P066) : 14 000 €

2. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

- 4 210 000 € de CP
- - 257 911,57 € d'AP

POLITIQUE ACTION SOCIALE DE PROXIMITE – SECTEUR IMMOBILIER CMS

↳ ACQUISITIONS ET CESSIONS FONCIERES CMS (P146) : 1 300 000 € DE CP

Ce budget correspond à l'acquisition d'une propriété bâtie à BARR afin de permettre le regroupement de services sociaux.

POLITIQUE ATTRACTIVITE DES TERRITOIRES – SECTEUR MONTAGNE

↳ AMENAGEMENT DE LA MONTAGNE (P061) : 470 000 € DE CP

Ce budget correspond à l'acquisition de biens fonciers dans le cadre du projet Champ du Feu (Auberge de la ROTHLACH et parcelles forestières).

POLITIQUE EDUCATION – SECTEUR COLLEGES PUBLICS

↳ ACQUISITIONS FONCIERES COLLEGES (P198) : 1 563 000 € DE CP

Il est proposé l'inscription de crédits de paiement pour l'acquisition des locaux de la cantine du collège de RIEDISHEIM (900 000 €), ainsi que pour le terrain d'assiette du futur collège de KEMBS (663 000 €).

POLITIQUE INFRASTRUCTURES – SECTEUR TRAVAUX NEUFS

↳ ACQUISITIONS ET CESSIONS FONCIERES ROUTES (P066) : 877 000 € DE CP

Ce programme comprend notamment le budget nécessaire à l'acquisition de terrains pour la réalisation du projet du barreau de VIEUX THANN RD33-RD35 pour un montant de 730 000 €.

3. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

POLITIQUE ADMINISTRATION GESTION SERVICES – SECTEUR BATIMENTS DEPARTEMENTAUX

↳ PROGRAMME ACQUISITION ET CESSIONS FONCIERES BATIMENTS (P033) : 561 000 € DE CP

Ce programme comprend notamment les recettes générées par la vente de la Sous-Préfecture de MULHOUSE (183 000 €) ainsi qu'une maison d'habitation à MUNSTER (178 000 €) et à SOULTZ-LES-BAINS (150 000 €).

E. SERVICE INFORMATION VEILLE (CRD28)

Le service Information et Veille fait l'acquisition de l'ensemble des ressources documentaires nécessaires aux services de la collectivité, propose des services documentaires et conçoit et élabore une gamme diversifiée de produits documentaires alimentés par un travail quotidien et continu de veille sur les sources d'information et les sources professionnelles françaises.

Le budget 2022 est principalement dédié au financement des 633 abonnements, sur support papier ou électronique, pour un montant de 290 000 €, ainsi que pour des achats d'ouvrages pour 13 000 €.(P025)

SERVICE INFORMATION VEILLE	BP 2021	BP 2022	BP 2022 - BP 2021 en €	BP 2022 - BP 2021 en %	AP/AE Nouvelles
Dépenses de fonctionnement	341 400,00	312 000,00	-29 400,00	-8,61 %	
Dépenses d'investissement					
Total dépense (A)	341 400,00	312 000,00	-29 400,00	-8,61 %	
Recettes de fonctionnement					
recettes d'investissement					
Total recettes (B)					
Dépenses nettes (A-B)	341 400,00	312 000,00	-29 400,00	-8,61 %	

Le tableau de synthèse ci-dessous récapitule les grandes masses et évolutions budgétaires concernées :

En conclusion, je vous propose :

Au titre de la Direction de la Commande publique :

- ❖ d'inscrire, au titre du Budget primitif 2022 pour la politique Commande Publique :
 - en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 380 000 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 20 000 €,
 - en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 150 000 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 13 300 € et un total d'autorisation de programme de 5 200 €,
- ❖ De prendre note de la répartition de ces montants conformément à l'annexe 6 du présent rapport.

Au titre de la Direction des affaires juridiques :

- ❖ d'inscrire, au titre du Budget primitif 2022 pour la politique de la Direction des affaires juridiques :
 - en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 300 000 €,
 - en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 2 073 866,54 €,
- ❖ De prendre note de la répartition de ces montants conformément à l'annexe 7 du présent rapport.

Au titre de la Direction des systèmes d'information et du développement numérique :

- ❖ d'inscrire, au titre du Budget primitif 2022 pour la politique de la Direction des systèmes d'information et du développement numérique :
 - en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 6 168 340€,

- en investissement : un crédit de paiement de 6 387 700€ et une restitution d'autorisation de programme de 1 262 290,70 €.
- en recettes :
 - en investissement : un crédit de paiement de 5 000 € et un total d'autorisation de programme de 5 000 €,
- ❖ De prendre note de la répartition de ces montants conformément à l'annexe 8 du présent rapport.

Au titre de la Direction de la Communication :

- ❖ d'inscrire, au titre du Budget primitif 2022 pour la politique de la Direction de la Communication :
 - en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 2 170 000 €
 - en investissement : un crédit de paiement de 30 000 € et une autorisation de programme de 30 000 €.
- ❖ De prendre note de la répartition de ces montants conformément à l'annexe 9 du présent rapport.

Au titre du Cabinet :

- ❖ d'inscrire, au titre du Budget primitif 2022 pour la politique du Cabinet :
 - en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 6 302 423,19 €,
- ❖ De prendre note de la répartition de ces montants conformément à l'annexe 10 du présent rapport.

Au titre de la Direction générale des services :

- ❖ d'inscrire, au titre du Budget primitif 2022 pour la politique de la Direction générale des services :
 - en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 22 000 €,
- ❖ De prendre note de la répartition de ces montants conformément à l'annexe 12 du présent rapport.

Au titre de la Direction des services de l'Assemblée :

- ❖ d'inscrire, au titre du Budget primitif 2022 pour la politique de la Direction des services de l'Assemblée :
 - en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 544 000 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 95 394 €,
- ❖ De prendre note de la répartition de ces montants conformément à l'annexe 11 du présent rapport.

Au titre de la Direction de l'immobilier et des moyens généraux :

- ❖ D'inscrire, au titre du Budget primitif 2022 pour l'immobilier des collèges :
 - en dépenses :
 - en fonctionnement : 4 400 000 € de CP ;
 - en investissement : 66 586 211,78 € de CP et un total d'autorisation de programme de 42 841 547,81 €,
 - en recettes :
 - en fonctionnement : NEANT ;
 - en investissement : 12 830 870 € de CP et un total d'autorisation de programme de 16 538 020,52 €,

- ❖ D'inscrire, au titre du Budget primitif 2022 pour l'immobilier des autres bâtiments:
 - en dépenses :
 - en fonctionnement : 13 932 700 € de CP ;
 - en investissement : 28 025 404,87 € de CP et un total d'autorisation de programme de 6 517 150,87 €,
 - en recettes :
 - en fonctionnement : 2 226 600 € de CP,
 - en investissement : 2 843 265,14 € de CP et un total d'autorisation de programme de 412 383 €,

- ❖ D'inscrire, au titre du Budget primitif 2022 pour les moyens généraux:
 - en dépenses :
 - en fonctionnement : 6 812 000 € de CP,
 - en investissement : 510 000 € de CP et un total d'autorisation de programme de 661 840 €,
 - en recettes :
 - en fonctionnement : 178 400 € de CP,
 - en investissement : NEANT

- ❖ D'inscrire, au titre du Budget primitif 2022 pour le foncier :
 - en dépenses :
 - en fonctionnement : 14 000 € de CP,
 - en investissement : 4 210 000 € de CP et un total d'autorisation de programme de - 257 911,57 €,
 - en recettes :
 - en fonctionnement : NEANT,
 - en investissement : 561 000 € de CP,

- ❖ D'inscrire, au titre du Budget primitif 2022 pour le service information veille :
 - en dépenses :
 - en fonctionnement : 312 000 € de CP,
 - en investissement : NEANT,
 - en recettes :
 - en fonctionnement : NEANT,
 - en investissement : NEANT,

- ❖ De prendre note de la répartition de ces montants conformément aux annexes 1-2-3-4-5 du présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Frédéric Bierry', written in a cursive style.

Frédéric BIERRY